

Image not found or type unknown



Achat en indivision et commodat

Par **roy philippe**, le **01/10/2018** à **09:27**

bonjour , n'étant ni marié ni pacsé , nous souhaiterions acheter une maison en indivision , je possède la somme de l'achat total et ma compagne doit vendre son appartement pour me rembourser sa part de l'achat ,comment cela peut se traduire vis à vis d'un acte notarial et de l'administration , et ayant chacun des enfants séparément , voir si le commodat serait une solution viable pour le cas du décès de l'un d'entre nous deux . merci par avance
.cordialement . P.ROY